

BULLETIN MUNICIPAL

N° 4 - ÉTÉ 2017



Nous sommes heureux de partager avec vous quelques nouvelles du village...

Nous venons de faire nos adieux à René Rouit et Christian Mathieu, deux Lucois historiques. L'un nous faisait rire chaque fois qu'on le croisait, diffusant joie et chaleur humaine. De l'autre, on a rappelé comme il était droit, et cherchait toujours à faire juste.

Pour favoriser les rencontres qui nous permettent de nous connaître, puis ensoleillent l'atmosphère du village, nous avons organisé ce 17 juin un accueil des nouveaux arrivés à Luc, suivi d'une proposition de projets collectifs. Plus de 50 personnes se sont ainsi retrouvées dans une ambiance constructive animée par l'Espace social du Diois. Parmi eux, une famille de réfugiés qui a fui l'Irak. Son accueil fédère de nombreux Diois et leur intégration avance, doucement mais sûrement.

Bien d'autres ont emménagé récemment à Luc. Les maisons longtemps vides se louent et se vendent. La MARPA, l'entreprise Iswari..., ont créé des emplois. Des entreprises s'installent encore à la ZAC qui sera bientôt totalement occupée grâce à l'arrivée de nouveaux artisans. Et le dernier recensement confirmait un net accroissement de la population – mais le chiffre ne sera mis à jour que dans 2 ou 3 ans...

Vous trouverez dans ce bulletin un résumé des budgets prévisionnels votés pour la troisième fois par l'équipe municipale actuelle. Depuis 2014, ils ont été contraints par les travaux annexes à La Marpa. La baisse des dotations de l'État et un climat bien trop sec pour un fonctionnement fréquent de la centrale, ont grevé les recettes de 2016 – comme des années passées. Pour autant, nous avons choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune.

La Communauté des communes du Diois, en revanche, assume de plus en plus de compétences. Dans les domaines de l'urbanisme, de la fibre optique, de la jeunesse, de l'eau, elle mutualise ou porte de plus en plus de services rendus aux communes. Pour équilibrer un budget qui souffre également de baisses de dotations, les taux d'imposition ont dû être légèrement relevés.

La micro-centrale a produit en 3 mois presque 2 fois plus qu'en 2016. La production de cette énergie renouvelable correspond à la consommation moyenne annuelle de 500 foyers, sans pollution ni déchet. La commune et ses habitants peuvent être fiers : nous évitons par là le rejet de 1000 tonnes de CO² dans l'atmosphère.

Un comité de pilotage, constitué de villageois, propose diverses actions destinées à améliorer le bien-être du village

Comme dans chaque BM, nous avons sollicité les associations. Ici, vous découvrirez davantage l'Amicale Boule Lucoise, Lira'Luc, l'Amitié lucoise, l'Atelier pictural et l'Accorderie.

Les producteurs de noix, vignes, fruits..., verront leurs récoltes affectées par le gel d'arrière-saison. Les prix de ces denrées augmenteront sans doute.

Alors achetons solidaire, si possible. Car acheter local, c'est favoriser la circulation de la richesse à l'intérieur du Diois. C'est aussi éviter les transports de marchandise par avion ou camion, qui diffusent des particules cancérigènes dans l'air que nous respirons. Accepter de payer un peu plus cher des produits locaux, c'est souvent les payer selon leur vraie valeur. Parfois, c'est même moins cher...

Sommaire

Éditorial	p.1
Les budgets	p.2-3
Ligne ferroviaire - Urbanisme - Travaux - Colibris.....	p.4
Carnaval 2017 - D'ici et d'ailleurs - Lira'Luc.....	p.5
Amicale boule - 8 mai - Atelier pictural - Accorderie	p.6
Amitié lucoise - Cabaret - Festivités.....	p.7
Chenilles processionnaires.....	p.8
Permaculture.....	p.9
Énergie & nature - Nichoirs - Expression libre	p.10
Échos divers - Carnet.....	p.11
Échos (suite) - Horaires piscine	p.12

Rédaction et maquette :
Bruno Canepa, Liliane Guidot,
Alix du Mesnil

Imprimerie Arc En Soie, 26150 Die
Tirage : 450 exemplaires

Comptes rendus des réunions du
Conseil municipal et budgets
figurent sur le site internet :
www.luc-en-diois.fr

mairie.luc@wanadoo.fr
04 75 21 31 01

Toute l'équipe vous souhaite un bel été !

Les budgets

Dépenses énergétiques de la commune

En €	2012	2013	2014	2015	2016
Électricité	33155	33184	36836	40020	39506
Combustibles	19069	26044	16377	11146	9034
Carburants	1708	3755	2512	2958	2132
Total	53932	62983	55725	54124	50672

Les dépenses en électricité sont restées à peu près stables, tandis que les dépenses en combustibles ont encore diminué d'environ 2000 €. En combustible, nous dépensons encore du fuel à l'école et à la salle des Voconces. Cette dépense étant tributaire de la météo. L'hiver 2015-2016 a été particulièrement clément. La piscine est chauffée par une PAC alimentée en électricité, qui a déjà réduit la dépense en combustible. Nous ne dépensons plus de gaz dans la commune depuis 2015.

Subventions communales aux associations

Associations actives à Luc		Associations extérieures et divers		en €
A.S.A Canal des Clèches	800	ACTES en Val de Drôme	50	
Asso. SOLAD (Accorderie)	200	Asso. Prévention routière	50	
Amicale Boule Lucoise	400	Asso. 1,2,3, soleil, Artistes à l'hôpital	50	
Amitié Lucoise (Aînés Ruraux)	350	Asso. APACH	80	
Atelier pictural	100	Asso. Dioise de Sport Adapté	50	
Gymnastique volontaire	100	Asso. Protestante d'Entraide du Diois	50	
Asso. Le Cabas	600	Collège de Die	120	
Les Jeunes du Claps	3 200	Collège de Die	150	
Lira'Luc	1 200	Collège de Die	300	
Steppe Théâtre (Carnaval)	100	Mémoire de la Drôme	30	
Tennis Club de Luc-en-Diois	350	Réseau Diois d'Accueil des Réfugiés	600	
Vie de l'école	5 500	Restaurants du Coeur	50	
Vivre à Domicile	500	Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme	30	
Voconces'Anim	900	SPA Drôme	50	
Yoga sur chaise	100			
Total	14 400	Total	1 660	
Total des subventions aux associations, en 2016 : 15 030€ / en 2017 : 16 060				

Subventions aux associations :

Les choix d'attribution s'avèrent toujours délicats pour les élus ; et souvent incompris... Difficile de discerner quelles structures en ont le plus besoin, ou lesquelles proposent les "meilleurs" projets.

Cette année nous avons privilégié l'aide au financement de projets ponctuels et l'impact humain de l'association sur le territoire.

Les critères de choix seront affinés si les associations participent à leur élaboration, ainsi que nous les y inviteront cette année.

Le dynamisme associatif et culturel est fondamental à la vitalité de la commune, notamment car il est créateur de liens entre les habitants. Contribuer au fonctionnement des associations n'est donc que bénéfique pour la commune. Bénéfice humain et parfois même économique.

Mais l'aide de la mairie aux associations se fait aussi hors subventions. Sur le modèle de l'Accorderie, on peut également envisager des échanges de services.

Attention, cependant : une **subvention n'est jamais acquise**, ni renouvelée automatiquement – surtout si elle n'est pas demandée. La mairie invite les associations à fournir un dossier de demande complet pour les demandes de l'année 2018.

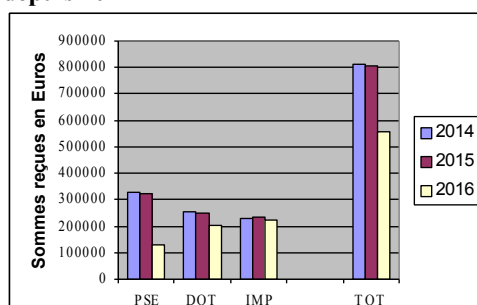
Tarifs Eau et assainissement applicables à partir du 1 janvier 2017 Hors taxe (5,5 % et 10 % en plus)

Hors taxe (5,5 % et 10 % en plus)	
Abonnement annuel	39 € /an
Consommation	0,5 € /m3
Agence de l'Eau Redevance pour pollution	0,29 € /m3
Agence de l'eau Redevance de prélèvement sur la ressource	0,0461 € /m3
Abonnement annuel	35 € /an
Consommation	0,47 € /m3
Agence de l'eau Redevance pour la modernisation des réseaux	0,155 € /m3

Les taux d'imposition (inchangés)

	Taux en 2017
Taxe d'habitation	14,15
Taxe sur foncier bâti	12,77
Taxe sur le foncier non bâti	58,19
Cotisation foncière des entreprises	18,8

Évolution des recettes de fonctionnement depuis 2014



← Ce tableau représente les recettes réelles du budget de fonctionnement (le principal et les 2 annexes). La baisse drastique des recettes en 2016 est notamment due à la production réduite de la centrale hydraulique. En 2017, la centrale a déjà produit cet hiver davantage que toute l'année dernière. Mais la baisse des dotations de l'État se poursuit.



Les budgets prévisionnels

Dépense de fonctionnement : 1 054 516 €

Les charges à caractère général présentent la plus grande dépense. Dans ce graphique, les indemnités des élus ont été ajoutées aux charges du personnel pour faciliter la lecture. À remarquer : les 144 619 € versés au budget investissement. L'atténuation des produits correspond à la dépréciation des biens de la commune. Les charges financières sont essentiellement le remboursement des intérêts d'emprunt.

Les recettes de fonctionnement : 1 054 516 €

BP : 906 640 € BE : 142 000 € BC : 105 876 €

Les recettes propres à l'année 2017 se divisent en 3 tiers : Impôt, Dotations et Produits des services (730 508 €). L'opération entre section est une opération comptable qui permet de passer une somme d'un compte à un autre, en l'occurrence cette somme vient du budget investissement. C'est une somme qui est seulement déplacée.

Dépenses d'investissement : 716 595 €

À noter : le remboursement d'emprunt qui s'élève à 49 131€

- Les immobilisations en cours ont pour objet de faire apparaître la valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice. Il s'agit des travaux de voirie, éclairage public, dans les rues adjacentes à la Zone MARPA.

- Les immobilisations corporelles correspondent à des actifs physiques que la commune entend utiliser au-delà de la clôture de l'exercice comptable en cours (terrains, constructions, agencement et installations générales, outillage, matériel, véhicules, mobilier et équipements informatiques.)

- Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires de la commune qui n'ont pas de substance physique (frais d'établissements, frais de recherche et développement immobilisés, brevets, licences, marques et droits similaires, logiciels, sites internet, fonds de commerce et droit au bail.)

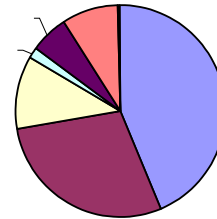
Recettes d'investissement : 716 595 €

BP : 512 932 € BE : 80 859 € BC : 122 812 €

On retrouve les 144 619 € environ du budget de fonctionnement. Le report de l'année 2015 s'élevant à 323 328 €, les recettes propres à 2017 sont d'environ 289 616 €.

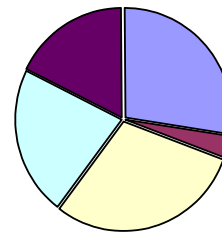
Dans cette présentation les 3 budgets, principal BP, Eaux et assainissement BE, Central hydraulique BC, ont été fusionnés pour une lecture simplifiée. Vous pouvez consulter le détail des budgets sur le site de la commune ou à la mairie.

Dépenses de fonctionnement



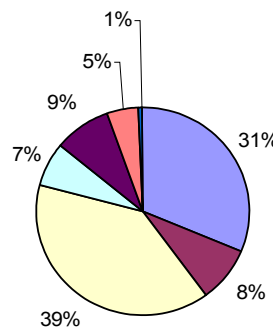
Charges générales	446 106 euros	- 41,9%
Charges Personnels	293 076	- 27,5%
Virement au budget Investissement	144 619 Euros	10,8%
Charges financières	18 400 Euros	- 1,7%
Atténuation de produits	57 672 Euros	- 5,4 %
Opération d'ordre entre sections	91 300 Euros	- 8, %

Recettes de fonctionnement



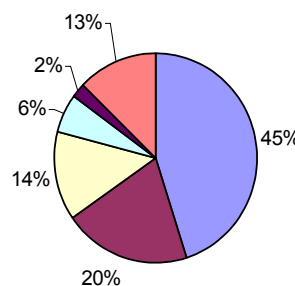
Excédent antérieur	290 508 Euros	27,3%
Opération d'ordre entre sections	33 500 Euros	3,1%
Produits des services	311 318 Euros	29,2%
Impôt et taxes	231 590 Euros	21,7%
Dotations publiques	187 600 Euros	17,6%

Dépenses d'investissement



Immobilisations corporelles	225 234 Euros	31,4%
Immobilisations incorporelles et opération patrimoniales	60 539 Euros	8,4%
Immobilisations en cours	279 340 Euros	39%
Remboursement d'emprunts	49 131 Euros	6,9%
Subventions d'équipements	65 000 Euros	9,1%

Recettes d'investissement



Report année 2015	323 328 Euros	30,1%
Virement depuis la section fonctionnement	144 619 Euros	13,5%
Dotations réserves et produits de cessions	99 919 Euros	9,3%
Subventions publiques	41 625 Euros	3,9%
Emprunt	15 804 Euros	1,5%
Opérations d'ordre entre sections	91 300	- 8,6%

Quel avenir pour la ligne ferroviaire Livron-Veynes ?

Le 10 décembre dernier, plus d'une centaine de participants ont assisté à la gare de Luc au «Très Grand Taintamarre ». Ce rassemblement à caractère festif, organisé par le Collectif de l'Etoile Ferroviaire de Veynes, pour le maintien des trains, les réductions de service, les trains supprimés, les correspondances mal assurées ! Les voies ferrées reliant Veynes à Grenoble ou à la vallée du Rhône sont dans un état critique, suite à des années de sous-investissement, entraînant une dégradation de l'offre de transport et du service, insupportable pour les usagers et les acteurs économiques.

Cette situation n'est pas acceptable pour notre région, sachant que le train demeure le mode de transport le plus écologique, le plus sûr, et aussi le plus rapide : entre Valence et Gap, son temps de parcours est de 2h27 actuellement, contre 3h15 par la route.



En août 2016, la direction régionale de SNCF Réseau a produit un diagnostic édifiant de l'état de la ligne, estimant le montant des travaux nécessaires au sauvetage de la section Livron-Veynes à 33 millions d'€ (dont 17,2 M€ entre Die et Beaurières), et 20 M€ à mobiliser d'ici 2020 !

La région PACA s'est engagée à financer 15 M€ pour les sections d'Aspres à La Beaume et d'Aspres à la Faurie. Quant à la région Auvergne-Rhône-Alpes, après les déclarations de M. Mignola, Vice Président chargé des Transports, annonçant en novembre 2016 que 264 M€ seraient débloqués pour le sauvetage d'une vingtaine de petites lignes menacées de fermeture, nous ne connaissons pas à ce jour, la somme précise dédiée à la ligne Livron-Veynes... Il serait logique aussi que l'État, qui a décidé le maintien du train de nuit Paris-Briançon participe au financement des travaux...



L'état actuel de la voie a des conséquences sur le temps de parcours des TER : ainsi depuis décembre 2016, celui-ci a

augmenté de 10 minutes suite aux limitations de vitesse à 40 km/h en aval de Beaurières, et de Luc à Recoubeau ! Et cette mesure risque d'être reconduite sur d'autres sections si les travaux de rénovation ne sont pas entrepris rapidement !

Mais la pérennisation de la ligne ne semble pas être remise en cause, d'autant plus que des travaux de rénovation seront entrepris du 4 septembre au 22 octobre au tunnel du Col de Cabre !

On peut déplorer qu'à cette occasion, SNCF Réseau ne procède pas aux travaux de remplacement de la voie sur les sections limitées à 40 km/h, et que la circulation des trains soit arrêtée durant cette période entre Valence et Gap et remplacée par des autocars !

Pour la petite histoire, il faut savoir qu'en 1976, lors du remplacement du tablier du viaduc du Claps et en 1981, lors de la rénovation des tunnels entre Luc et Beaurières, la SNCF assurait un service ferroviaire de Valence à Luc, puis un transfert par autocar jusqu'à Beaurières, où attendait un train en direction des Hautes Alpes...

On peut dès lors espérer que la ligne rénovée jouera un rôle plus important pour le développement économique et touristique du territoire, avec des horaires plus nombreux et mieux adaptés (surtout le matin) et en correspondance à Veynes avec les autres lignes de l'Étoile, direction Grenoble ou Marseille.

Bernard Collignon, Association Rail Dauphiné Savoie Léman, www.ardsl.org

Urbanisme

Le PLU (Plan local d'urbanisme) n'a pu se faire avant la date limite - il faut en général environ 3 ans. La compétence "PLU" devient une compétence obligatoire pour les communautés de communes, selon la loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové). Le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) deviendra donc la règle. En attendant qu'il s'applique à la commune, le RNU (Règlement national d'Urbanisme) est désormais la norme en matière d'urbanisme sur le territoire de Luc. Ce dernier ne possédant aucune réserve foncière, les inconvénients du RNU par rapport aux avantages du PLU sont limités.

Travaux rue de la piscine : ouf !



Du bruit, de la poussière, des difficultés à se déplacer le jour et surtout la nuit sans éclairage public, voilà ce qu'ont subi les riverains de la rue de la Piscine, des chemins des Clèches et de Fontaigneux. Les travaux se sont éternisés. Il semble qu'ils soient terminés. Le maire et les élus remercient les habitants du quartier pour leur indulgence et leur patience. Ils espèrent que le résultat sera satisfaisant et compensera la gêne occasionnée.

La part du colibri

Près d'une centaine de Diois s'étaient réunis voici près de 2 ans, frappés par le drame des réfugiés. Le Réseau d'entraide du Diois pour l'Accueil des réfugiés (REDAR) a été constitué. L'Évêché a proposé un hébergement. Et c'est à Luc qu'est arrivée, en février dernier, la famille Khudeeda (prononcer Rudiida), une **famille de réfugiés Yézidis** (minorité kurde d'Irak). Les parents et leurs 6 enfants vivaient depuis 2 ans dans un camp en Irak, suite au bombardement et aux massacres dans leur ville, Sinjar. Leur accueil à Luc fédère de nombreux Diois, mobilisés afin que ces hommes, femmes et enfants qui ont vécu l'atrocité, puissent connaître ce que tout être humain est en droit de vivre : **la paix**. Une des Lucoises impliquées témoigne...

→



CARNAVAL 2017

Merci à Nahidé et sa folle équipe !



D'ICI et D'AILLEURS

Turkia, Lucie, Mahir, Justin, Khudeeda, Jean, Nissan, Marie, Sultana, Liliane, Nada, Bruno, Alin, Ajil, Alix, Tahsin, Georges, Annie, Adrien ... habitent Luc.

Ils sont voisins.

Ensemble, ils font parfois le pain, tondent et lavent la laine, étendent leur linge ou bien ils vont à l'école, au marché, au travail, au café ou à la bibliothèque...

Ensemble, ils cultivent la terre, l'entraide et le partage. Lorsqu'ils se croisent, ils se saluent, ils se sourient. Ils se découvrent aussi. Ils se ressemblent, ils sont simples, dignes, bienveillants.

Il faut voir les plus jeunes sur leurs vélos, rayonnants (chaque jour un peu plus prudents).

Ils rient, ils crèvent ... ils rustinent !

Certains aiment randonner, explorer d'autres horizons, se risquent à l'escalade, osent se faire confiance.

D'autres préfèrent partager leurs musiques, leurs danses, leurs plats chéris ou bien proposent leurs talents pour préparer les fêtes du village.

Tous aiment savourer des temps d'intimité et de repos.

Des temps de silence, aussi. ...

*Depuis cet hiver, des mots **d'ici** et des sonorités **d'ailleurs** ensoleillées, se croisent et s'entremêlent pour mieux se comprendre.*

Pour sourire à la vie, peut-être un peu plus vaste aujourd'hui.

Mam'noun



Lira'Luc, la Bibliothèque



Depuis longtemps déjà, à côté de la "Salle des Fêtes", la Bibliothèque du village se proposait de mettre à la portée des habitants de Luc et des environs un beau choix de livres.

En 2010, on a décidé d'officialiser cette fonction importante dans la vie de Luc en créant Lira'Luc, association dont l'objet est " la mise en place, la gestion et le développement de la bibliothèque communale de Luc-en-Diois et de son canton".

Depuis, Lira'Luc s'est installée dans le pavillon Nord de l'école où elle bénéficie d'une grande salle lumineuse et bien aménagée où ses bénévoles mettent à la disposition des usagers nombre d'ouvrages variés. Subventionnée par la commune de Luc et quelques voisins, elle voit son fond s'améliorer régulièrement .

De plus, en relation avec la Médiathèque Départementale de Die, elle peut obtenir pour qui les demande, des ouvrages qu'elle ne possède pas.

Outre les heures destinés aux écoliers, les locaux sont ouverts aux adhérents six heures par semaine (lundi et mardi de 16 à 18h, vendredi de 10h à midi). Depuis quelques temps, Lira'Luc propose aux passionnés un Club de lecture où on discute autour de quelques ouvrages récents. Elle participe aussi à la vie du village en partenariat avec d'autres associations ou collectifs (Voconces Anim', Rencontres de Luc...). D'autres renseignements auprès des bénévoles aux heures d'ouverture.

Au téléphone, Maryse Fredenucci : 06 78 56 47 66



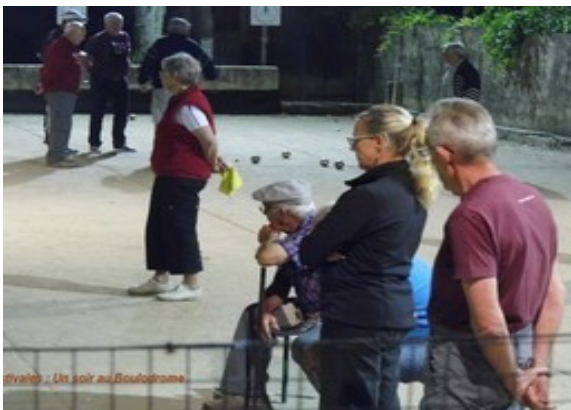
Amicale Boule Lucoise



Son histoire est marquée par des périodes fastes où, en vrac, elle avait en son sein quelques joueurs brillants, où ses concours attiraient des quadrettes venues de tout le Sud-Est, où même elle organisait un Concours Fédéral de la Drôme qui reste dans la mémoire des anciens. Le plus beau moment, ce fut, en 2008, une Fête bouliste qui vit s'affronter sur les jeux du boulo-drome les joueurs de la CRO Lyon, champions d'Europe, et l'équipe nationale de Chine.

Puis, la nouvelle réglementation, voulue par la Fédération Française, a amené les dirigeants lucois à orienter l'activité de l'association vers une pratique essentiellement tournée vers le loisir. On organise encore de beaux concours comme le Challenge Romano du mois d'août, quelques compétiteurs participent volontiers aux compétitions organisées par nos amis châillonnais ou diois (quelques-uns se déplacent parfois plus loin), mais les boulistes aiment surtout jouer entre amis, particulièrement lors des "Estivales" où, les soirs d'été, on pratique la "Boule Lyonnaise" sans souci du résultat, pour passer ensemble un bon moment où le plaisir de l'activité sportive est pimenté par un sympathique repas convivial.

Tout le monde peut essayer les "Boules Lyonnaises". Il suffit de venir au boulo-drome (ou sur la place des Bains) et de se faire inviter (ce n'est pas du tout difficile) par les joueurs. C'est un peu plus lent que la pétanque, un peu plus difficile peut-être, mais souvent très plaisant.



Renseignements : Livre "Luc Autrefois, Traversée d'un siècle..." et Roland Poulet (président de l'Amicale Boule Lucoise).

Commémoration du 8 mai



Le 8 mai, à Luc et dans tout le pays, on commémorait la fin des combats en Europe contre l'Allemagne nazie. La Seconde Guerre mondiale

toutefois, ne s'est terminée réellement que quatre mois plus tard, avec la capitulation du Japon le 2 septembre 1945. Elle a coûté la vie à 40 à 50 millions de personnes.

Le 8 mai est un jour férié afin que partout en France une cérémonie puisse avoir lieu pour rendre hommage aux morts de cette guerre et pour raviver la mémoire du désastre afin qu'il ne recommence **jamais plus !**

Atelier pictural

Il propose des activités artistiques et culturelles autour de la peinture et du dessin... Ne pas rester seul à peindre dans son coin ! Échanger des idées et des techniques, sortir. Pour nous rejoindre, il suffit d'avoir « un bon coup de crayon ». Les réunions de travail ont lieu tous les lundis de 14h30 à 19h, et tous les mercredis de 15h à 18h, à Luc-en-Diois, salle communale, Place des Bains. **2 séances gratuites sont proposées avant inscription.**



Il propose des activités artistiques et culturelles autour de la peinture et du dessin... Ne pas rester seul à peindre dans son coin ! Échanger des idées et des techniques, sortir. Pour nous rejoindre, il suffit d'avoir « un bon coup de crayon ». Les réunions de travail ont lieu tous les lundis de 14h30 à 19h, et tous les mercredis de 15h à 18h, à Luc-en-Diois, salle communale, Place des Bains. **2 séances gratuites sont proposées avant inscription.**

Accorderie

« Le principe de fonctionnement d'une Accorderie est qu'une heure de service rendu vaut une heure de service reçu, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort liés aux services échangés. De l'aide pour faire le ménage vaut autant que du dépannage informatique, de la correction de textes, de la couture ou des conseils en décoration. L'échange de services repose sur un rapport égalitaire. La monnaie d'échange d'une Accorderie, c'est le temps et non l'euro.»

L'association SOLAD (*Solidaires pour une Accorderie dans le diois*) est un groupe de Diois qui ne veulent pas baisser les bras face au contexte de précarité et d'individualisme et veulent promouvoir une autre économie plus solidaire et ouverte à tous !

Rencontre tous les vendredis sur le marché de 10h à 12h30, suivie d'un repas partagé pour ceux qui le souhaitent (salle des anciens). www.accorderie.fr/die

Club de l'Amitié lucoise



Mardi 16 mai, ils étaient 65 en terrasse du « Relais du Claps », pour le repas de l'Amitié Lucoise.

Le Club anime des activités, jeux de société, vente d'objets fabriqués par des bénévoles, repas ou goûters. Ses responsables organisent aussi des voyages, ou fournissent une aide pour les questions administratives et sociales. Se donnant pour objectif de créer du lien entre seniors potentiellement isolés, l'association comptait 120 adhérents en mars dernier.

Cabaret gourmand

Belle soirée, que ce Cabaret de printemps organisée par Voconces'Anim en avril. Beaucoup de monde était venu pour apprécier, dans des registres très divers, les talents d'artistes venant de Luc et des environs.

Tout a commencé par une belle histoire de vie, narrée par les conteurs de Racont'Art., qui intervinrent à nouveau par la suite, des quatre coins de la salle.

Ensuite nous avons pu apprécier Amando Risueño, guitariste, chanteur et interprète argentin de tango canción et d'autres musiques d'Amérique du Sud, comme la zamba, la chacarera, le carnavalito ou encore le candombe. La belle voix d'Amando nous a fait chavirer le cœur, rattrapé aussitôt par le rythme animé des notes de sa guitare.

Dans un autre style, Maximilien, accompagné de sa guitare et du violoncelle de son ami Mathieu, a interprété les chansons dont il est l'auteur. Poétiques et sensibles, les textes ont suscité une émotion accentuée par la mélodie grave du violoncelle. Puis Mathieu nous a gratifié d'un prélude de Bach.

Georges Henri Ducreux au piano et Anna-Belle Ducreux au chant ont interprété des morceaux de musique lyrique nous emportant dans un passé musical parfois oublié.

Le rire fut enfin suscité par les jeunes improvisateurs menés par Alin Curtet - car en théâtre d'improvisation, le comédien est aussi scénariste et metteur en scène.



Comme dans tout cabaret, il y avait à boire et à déguster : une assiette lucoise, confectionnée et servie chaleureusement par les bénévoles de l'association Voconces'Anim.

Merci aux organisateurs, aux bénévoles et aux artistes qui ont su faire passer une très bonne soirée aux Lucois. À refaire !

Festivités estivales

13 juillet : La FÊTE du FOUR, organisée par Voconces'anim et l'Atelier pictural, propose une Expo-Vente, "**La balade des Artisans**", un **Concours de peinture** dès 10h avec remise des prix à 18h, salle des fêtes. **Buvette** et **Musique folklorique** à partir de 18h Place de la Croix. Puis **Repas** et **Bal populaire** jusqu'à tard dans la nuit !

14 au 17 juillet : VOGUE, organisée par Les Jeunes du Claps, avec des **concours de pétanque**, la **Fête foraine**, les **soirées danse et buvette**, et un **Feu d'artifice** le dimanche 16 au soir.

28 juillet : Journée "LUC-en-FÊTE" organisée par Voconces'anim, avec une exposition "**Les métiers d'antan**", des animations de rue, des **danses folkloriques**, puis une **soirée Musiques du monde**

6 août : VIDE-GRENIER

...Et tous les jeudis soir, **spectacles drôlatiques ou poétiques du Cabas du Rez-de-Chaussée !**

Précisions pour ces événements et les autres sur les affiches disposées dans tout le village.

La chenille processionnaire

Depuis quelques années nos forêts sont défigurées par de vilains cocons. La faute en est à la chenille processionnaire du pin.

Cette chenille affaiblit les arbres et peut même les faire mourir. De plus, elle est très urticante pour nous et présente un réel danger pour les animaux domestiques.



Il s'agit de la larve d'un papillon de nuit, le *Thaumetopoea pityocampa*. Forme adulte de la chenille, ce papillon éclot durant l'été - entre juin et septembre selon le climat. La femelle papillon recherche un pin pour y pondre ses œufs. Le cycle biologique de cet insecte est annuel.

On peut le présenter schématiquement en 8 étapes :

1. A partir de mi-juin, un soir d'été, les papillons de la processionnaire sortent de terre. Mâles et femelles s'accouplent, puis les mâles meurent un ou deux jours après.

2. La femelle s'envole et dépose entre 70 et 300 œufs sur les aiguilles de pin. Puis elle meurt à son tour.

3. Les chenilles éclosent 30 à 45 jours après la ponte. Elles se nourrissent des aiguilles du pin, et sont reliées entre elles par un fil de soie.

4. Au cours de leur croissance, les chenilles changent de couleur et se couvrent de plus en plus de poils (jusqu'à 1 million).

5. Les chenilles construisent un abri en soie en automne, sur la branche d'un pin. Elles passent l'hiver dans cet abri, et ne sortent que la nuit pour entretenir leur nid et se nourrir.

6. Au printemps, la colonie conduite par une femelle quitte l'abri et se dirige vers le sol. C'est la procession de nymphose : toutes les chenilles se tiennent les unes aux autres et se déplacent en longue file. Une file peut compter quelques centaines de chenilles. Au bout de plusieurs jours, elles s'arrêtent dans un endroit bien ensoleillé et s'enfouissent dans le sol.

7. Deux semaines plus tard, toujours dans le sol, les processionnaires tissent des cocons individuels et se transforment en chrysalides. Elles restent dans cet état pendant plusieurs mois (ou parfois plusieurs années selon les régions).



8. Au bout de quelques mois, la chrysalide se métamorphose en papillon, toujours sous terre. Et puis, un soir d'été, les papillons sortent de terre...



- **Favoriser l'implantation des prédateurs**, malheureusement peu nombreux, en posant des nichoirs. Les oiseaux en général ne les mangent pas à cause de leurs poils urticants et de leur mauvais

goût. Seul le coucou s'attaque aux chenilles, parfois même dans leur nid, ainsi que la mésange et la chauve-souris qui chassent la première forme larvaire et s'attaquent parfois aux processions. Le principal prédateur est la larve de calosome, insecte coléoptère, carabe aux élytres à reflets verts métalliques.



- **L'échenillage mécanique** de septembre à janvier, des

pré-nids ou nids d'hiver. Méthode ancestrale et radicale qui peut être périlleuse (chutes, urtications) et difficile à mener si les arbres sont de grande envergure et les nids inaccessibles. Il faut impérativement brûler les nids coupés en ayant soin de ne pas se mettre face au vent, car les poils urticants peuvent être volatiles lors du brûlage. Ne jamais les mettre tel quels dans un sac poubelle !

- **L'Écopiège**, de novembre à avril. À poser dès l'apparition des nids d'hiver. Totalement écologique, il peut-être utilisé comme moyen unique car présente un fort taux de réussite (+ de 96% aux essais INRA). Se met en place avant les premières processions à raison d'un piège par arbre infesté. L'écopiège protège des processions de chenilles au sol, qu'il collecte en quasi totalité, et les détruit au stade de chrysalide. Il est réutilisable.

- **Le piège à phéromones** ou confusion sexuelle, de juin à août. Il peut capturer jusqu'à environ 40% des mâles présents suivant la zone traitée. Il permet de réduire la quantité de femelles fécondées. Traitement écologique, le piège à phéromone doit être coupé avec l'écopiège.

Informations, conseils, Sites de la LPO ou lamesangeverte

Conseils de lutte de l'Institut National de Recherche Agronomique et de son éminent spécialiste, M. Jean Claude MARTIN, unité expérimentale "Entomologie et Forêt méditerranéenne"

INRA PACA (Avignon)

La permaculture, qu'est-ce ?

La permaculture est une nouvelle approche du jardinage qui tient compte de la vie des animaux, insectes, êtres humains, plantes et micro-organismes. Ils vivent en harmonie dans un environnement sain et auto-suffisant. La permaculture, c'est recréer un espace où rien ne se perd, où tout va nourrir la terre. C'est recréer le cycle de la vie.

Quand vous vous promenez en forêt, sous le tapis de feuilles mortes, si vous grattez un peu, vous allez trouver une terre noire et riche nourrie des déchets qui tombent des arbres : feuilles, graines, noix, baies, fruits, fleurs, branches, déjections animales, etc.. Les couches se sont accumulées, elles ont pourri à l'aide de micro-organismes et la terre s'est enrichie, prête à accueillir d'autres végétaux. Avez-vous remarqué que lorsqu'un bout de terre est à nu, il se couvre très vite d'herbes ? C'est pour se protéger du soleil, du vent, de l'érosion, mais aussi pour recréer des conditions de vie. C'est ce processus que je vous invite à recréer dans votre jardin. Vous avez envie de vous lancer ?

Pour commencer et bien comprendre ce qui se passe, vous allez faire un bout de jardin en « lasagnes » C'est une superposition de couches sèches (apportant du carbone) et de couches vertes (pour l'azote), qui vont se dégrader au fil du temps et nourrir les plants. Ce mille-feuille forme ainsi un milieu riche et hyper productif. Pour installer une lasagne, nul besoin de travailler le sol en amont.

1) Commencez par délimiter un rectangle ou un carré que vous allez tondre à ras. Mettez cette herbe de côté. Ne faites pas trop large pour faciliter l'entretien : 1,20 à 1,30 mètre environ.

2) Entourez cet espace sur les 4 côtés par des planches, ou autres matériaux. Vous pouvez aussi faire une butte, mais pour un débutant, le bac est plus facile.

3) Débutez en posant, à même le sol, des cartons d'emballages que les vers de terre adorent (attention toutefois aux agrafes ou étiquettes en plastiques, retirez-les) puis des troncs d'arbres en décomposition. (vous pouvez mettre les troncs sans les cartons)

4) Remplissez les crevasses avec de petits morceaux de bois, branchages, déchets de tonte - l'herbe tondue au début.

5) Montez ensuite les différentes couches avec des matériaux de plus en plus fins : 15 cm de feuilles mortes bien tassées, 10 cm de compost, des feuilles et branchage fins, encore une couche de 10 cm de feuilles mortes et vous tassez légèrement. Les vers de terre vont se charger de faire descendre le tout.

6) Remplissez avec 10 cm de terre du jardin mêlée à du terreau. Laissez se tasser un peu, enfin, **paillez généreusement.**

7) Prenez soin d'arroser chaque couche abondamment : la lasagne requiert énormément d'humidité **au début.** Celle-ci se **restituera**

aux plantes petit à petit et permettra d'éviter l'arrosage par la suite.

Félicitations ! Vous venez de faire vos premiers pas dans la permaculture. Vous pouvez commencer maintenant à planter tous les légumes d'été gourmands en matière organique : tomates, aubergines, courgettes, concombres, melons, mais aussi choux, maïs, blettes, salades...ou si vous préférez, vous pouvez constituer un beau massif de fleurs ou encore mêler fleurs et légumes.

L'idéal est de glaner vos matériaux pendant l'hiver. Ils peuvent comprendre du vieux foin, de la laine brute, de la litière pour les bêtes, de la terre, des herbes arrachées, des branchages verts grossièrement hachés, des résidus de la mare... Attention toutefois à ce que tous vos matériaux soient exempts de produits phytosanitaires ou autres pesticides ...

Au potager, les avantages de la lasagne sont nombreux. Elle permet d'abord de recycler les nombreux matériaux servant à la composer. De plus, on n'est pas dépendant de la qualité de sa terre, puisqu'on cultive directement sur la lasagne, qui est une sorte de compost "en évolution" – mais sans les odeurs ! Quelle que soit la qualité de votre terrain (pauvre, caillouteux, ou toute autre nature propice à dissuader le jardinier), la croissance de vos légumes sera explosive grâce à ce substrat extrêmement riche. Toutefois, comme dans tout potager, il est conseillé d'appliquer le principe de rotation. La rotation consiste à gérer la succession des cultures sur un même emplacement au fil des saisons en variant les variétés : un même légume recherchant toujours le même type de nutriments dans le sol, sans laisser à celui-ci le temps d'en refaire des réserves.

Ce qu'il faut garder en tête : **ne jamais laisser le sol nu !** Toujours utiliser du « mulch » (ou paillage) pour garder le sol humide et le nourrir.. Ce mulch peut être vivant (espèces couvre sol, densité élevée de plantations), minéral (pierre, ardoise...), végétal (paillis, bois broyé, etc.), carton... rien n'est perdu. Quand vous cueillez un légume, glissez sous votre paillage les quelques vilaines feuilles qui ne rentreront pas en cuisine : en se décomposant, elles vont nourrir la terre.

Récupérer, faire circuler et utiliser l'eau au mieux est essentiel dans un jardin en permaculture. Non seulement l'eau garde le sol et les plantes hydratés, mais elle attire également la faune. Par exemple, des barils de récupération d'eau de pluie seront installés au niveau des descentes de gouttières. L'eau de pluie, chargée d'éléments nutritifs est particulièrement bonne pour le jardin.

Cette première expérience va vous amener à traiter de la même manière tout votre jardin. Nourrir votre terre d'une façon naturelle, favoriser les oiseaux, les insectes, planter des haies qui fleurissent et qui donneront des fruits, implanter un petit point d'eau ... et vivre en harmonie **dans un environnement sain et auto-suffisant avec animaux, insectes, êtres humains, plantes et micro-organismes.**



Construire un nichoir

Pour enrayer la propagation des chenilles processionnaires, nous pouvons favoriser le nichage des mésanges en leur offrant un toit. Le nichoir "boîte à lettres", généralement installé au jardin, est le plus commun. Le plus facile à construire, aussi.

Il convient à un grand nombre d'espèces : mésanges, sittelles, etc... Leur forme et leurs dimensions conviennent en effet à toutes les espèces qui vivent près de l'homme. Mais on pourra donner la préférence à certains oiseaux en adaptant la taille du trou d'envol (entre 28 et 32 mm selon le nid).

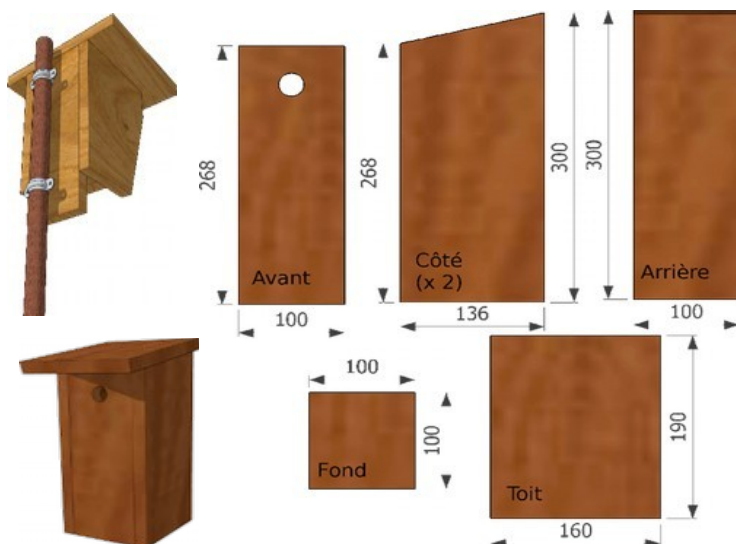
Les modèles de nichoirs "fermés" sont toujours présentés avec un trou d'envol circulaire. C'est d'une part, pour une raison esthétique et d'autre part, parce que ces trous sont proches de ceux rencontrés dans la nature. Mais le bricoleur ne dispose pas toujours du matériel nécessaire (mèche, scie cloche). Un trou d'envol carré ou rectangulaire pratiqué dans l'angle du nichoir est aussi efficace et plus simple à réaliser.



Lorsqu'on installe un nichoir contre un arbre (éviter le hêtre qui est trop humide), ne jamais utiliser de clous, mais un morceau de fil de fer en prenant soin de glisser entre celui-ci et l'écorce un morceau de bois ou de mousse plastique. Ainsi, on n'entravera pas la croissance de l'arbre et on lui évitera des blessures.

Le nichoir prend place de préférence contre le tronc ; il doit être placé de façon telle qu'un prédateur (chat, fouine, etc.) ne puisse pas l'atteindre : pas de branche, ni de rebord quelconque pouvant servir de point d'appui, à proximité. Dans un nichoir "boîte à lettres", un coin de bois placé sous l'ouverture, à l'intérieur, protège la nichée contre d'éventuels coups de patte.

Il n'est pas indispensable que le nichoir soit parfaitement fixe. On peut tout à fait le suspendre à une branche où il se balancera au gré du vent, comme c'est souvent le cas des sites de nidification naturels. Mais afin d'éviter la chute, la fixation doit être solide ! La hauteur du trou d'envol par rapport au plancher figure rarement sur les plans. Ils doivent être percés dans le tiers supérieur du corps du nichoir.



Fixation sur un tube acier à l'aide de colliers et de pattes à vis.

L'énergie, la nature et nous

« Terre d'avenir » en association avec la commune de Luc-en-Diois, dans le cadre de « L'énergie, la nature et nous » a organisé plusieurs événements culturels du 3 au 8 avril. Ils ont rassemblé environ 150 personnes venant de divers endroits du Diois. Nous remercions Marie Defontaine et Caroline Dumas (atelier "L'harmonie avec la nature, une démarche personnelle, un projet de société !") Denis Charron (conférence « La transition énergétique ») Jean-Claude Rouchouse (conférence « Faune, flore et géologie du Diois »), Liliane Guidot (ses magnifiques photos de petits animaux et de fleurs), Bruno Canepa (organisation, le film « Dolpo les enfants de la montagne », la visite de la centrale hydroélectrique) pour leur disponibilité et le travail qu'ils ont fourni bénévolement afin de faire partager, ici leur engagement pour un monde plus équitable et là, leur passion.



Le groupe turbo-alternateur, composé d'une turbine du type Francis double.

Expression libre

Avec la saison estivale, grands et petits cirques vont se multiplier dans les villes et villages de France. Parmi les attractions, quelques pauvres animaux qui n'avaient rien demandé à personne et survivent dans des conditions terribles. Trimballés sur les routes dans des cages dont ils ne sortent que pour être donnés en spectacle, enchaînés et forcés de travailler, ils n'ont jamais goûté un instant de liberté et ne connaissent rien de ce qu'est la condition animale. Ils vont de la cage à la piste, de la piste à la cage, voyagent de très longues heures dans des fourgons, sans espace pour se détendre, s'étirer, ni parfois s'allonger. Seuls quelques lamas, chameaux et autres chèvres, sortent pour brouter généralement une herbe pauvre autour du stade local.

Sur la piste, les animaux sont touchants d'humanité. Mais cette complicité entre l'homme et l'animal est le résultat d'une très grande violence, barbarie d'un dressage sans pitié, chose qu'aucun professionnel n'avouera.

J'ai fait part à notre maire du désarroi de ces animaux. En retour, le cirque qui vient régulièrement à Luc l'été, devra présenter un certificat sanitaire pour les animaux domestiques prouvant leur bonne santé, et ne devra pas présenter d'animaux sauvages. C'est un premier pas et je l'en remercie.

Liliane Guidot

Si vous voulez approfondir le sujet, je vous engage à visiter le site www.luc-en-diois.fr rubrique « expression libre » et si vous avez le cœur bien accroché, regardez la vidéo sur www.oiseau-libre.net/Animaux/Cirque

Échos, échos...

Encore du nouveau à la Maison de la Santé. Nous avons eu le plaisir d'accueillir le Dr Céline Gondouin et Mme Catherine Bastide, kinésithérapeute. **Notez les nouveaux horaires :**

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Dr Gabard	mercredi & jeudi	mardi
Dr Bonjean	vendredi	lundi & mercredi
Dr Gondouin	lundi & mardi	jeudi & vendredi

Permanence téléphonique du lundi au jeudi de 9h30 à 13h, le vendredi de 13h à 14h uniquement pour les urgences. Les médecins sont directement joignables par téléphone de 13h à 14h du lundi au vendredi. Tél. : 04 75 21 31 33

Jocelyne Monnier, **réflexologue**, vous accueille aussi à la salle de soins. Emmanuelle Malafronte, **orthophoniste**, s'installera en août.

Les parents de l'école de Luc ont ainsi pris l'initiative et le temps d'organiser un **Atelier "Bien vivre ensemble"**. Encadrés par la psychopraticienne Anne Fruchaud, les enfants ont pu réfléchir durant 3 séances à ce que signifient concrètement, dans leur vie quotidienne, le respect de soi et le respect de l'autre.

Le temps poursuit son vol La vitalité de la commune se traduit aussi par le développement de la zone d'activité industrielle et de certaines entreprises comme Iswari qui a créé 8 emplois. La Marpa emploie désormais 6 personnes. La maison de santé accueille des spécialistes de ce qu'on appelle la médecine douce. C'est en 2004 que l'idée d'un accueil pour personnes âgées a germé dans les esprits des élus de l'époque. En 2009 ont lieu les premières études. 7 ans plus tard, la maison de santé et la Marpa sont réalisés. **Entre l'idée de la chose et la chose réalisée, il se passe du temps.** Ne pas l'oublier !

Démission. Mauricette Michel a démissionné de la fonction de Conseillère municipale.

Le Marché d'été et ses producteurs locaux sont revenus ! Place de la Fontaine, le mardi à partir de 18h.



Mosaïque aux bucranes, premier siècle av. J-C, trouvée à Luc-en-Diois

Le Carnet

Nos disparus

Honorine MISERINI épouse CHARMASSON	4 janvier 2016
Marcelle Paulette PESTRE veuve PEREL	12 mars 2016
Noël David ROGERS	13 mars 2016
Gisèle Lucienne Marthe ROUVELIN veuve GARMY	26 mars 2016
Aimée Germaine CORREARD épouse VIGNON	9 octobre 2016
Colette Renée Louise CHOPPLET veuve CORDARO	10 octobre 2016
Germaine Marie Eugénie GROS épouse ABONNEC	11 décembre 2016
Marthe Marguerite ARNAUD veuve BERNARD	14 décembre 2016
Rosa Louise Berthe DECOBERT veuve GALLET	25 décembre 2016
Claire Marie Hortense VANONI	3 avril 2017
Henri André BERNARD	23 avril 2017
Eric Jacques Charles Roger LEPRIOL	1 ^{er} mai 2017
Paulette ODDON veuve AIGLEHOUX	1 ^{er} juin 2017
René ROUIT	16 juin 2017
Christian MATHIEU	2 juillet 2017

Nos nouveaux-nés

Joran MELLET	21 janvier 2016
Livia JOURDAN	16 février 2016
Neven Léon ZENATTI STANKOV	10 mars 2016
Quentin Henri Noël MARIAC HOSTACHE	8 mai 2016
Noak Noah Patrick Philippe GONTRAN	14 juin 2016
Andy MUNRO	22 juin 2016
Tom BARBAUD	18 juillet 2016
Célestin BREUIL GUILBERT	30 septembre 2016
Mahë Loïs RIORIN	5 octobre 2016
Amaya Jeanne MICHEL PRAT	25 décembre 2016
Sarah Éléonore JOURDAN	13 mai 2017
Blandine Éliane Marguerite et Emmanuel André Clovis DREVOT	19 juin 2017

Mariage célébré à Luc

Perrine Marie SAMUEL et Didier Louis BOVAGNET 2 juillet 2016

Chaque fois que vous dépensez votre argent, vous votez pour le type de monde que vous souhaitez. (Anna Lappe)

WANTED

Le 17 juin vous étiez là, à l'accueil des Lucois.

Des propositions de projets étaient affichées, vous y avez peut-être indiqué votre intérêt par une vignette. Or tous les projets n'ont pas été discutés. Si ce qui vous avait intéressé n'a pas été évoqué : **Rien n'est perdu !** Faites-vous connaître au 06 81 53 86 67, par texto, pour qu'ensemble nous avançons.

Parmi les projets démarrés :

- Un groupe de villageois se propose de sauver les fruits perdus ! Si vous n'avez plus le temps, la force... de **récolter vos fruits**, ils le feront et vous rendront une partie de la récolte ou des confitures qu'ils confectionneront !
- D'autres étudient la **permaculture** pour planter le village en réduisant les besoins d'eau. Un stage d'apprentissage de la technique a déjà été organisé !
- Des passionnés de **Tai Chi et Qi Gong** proposent d'animer un groupe régulier. Qui veut en faire partie ?

Compostez vos bio-déchets

Vous avez un jardin ? N'hésitez plus ! Pour 15 euros venez signer une convention à la Communauté des Communes du Diois pour acquérir un composteur individuel !

Nos déchets organiques de cuisine – épluchures, restes de repas, aliments périmés – représentent plus d'un tiers de nos ordures ménagères, environ 60 kg par an et par habitant. De plus, nous apportons chaque année près de 40 kg de déchets verts en déchetteries.

Le compostage des déchets fermentescibles évite les odeurs dans les poubelle et conteneurs. Il produit en outre de l'engrais naturel gratuit pour nos jardins. C'est pourquoi le SYTRAD met à la disposition des habitants des composteurs individuels, dont la CCD prend à charge 50% du coût, **soit 15€**. Informations : 04 75 22 47 90.

La saison des **"Rencontres de Luc"** s'est terminée le 19 mai avec Patricia Janody, psychiatre et psychanalyste. Si les thèmes de ces rencontres philosophiques peuvent intimider, la simplicité savante des intervenants permet un échange enrichissant, une réflexion sur soi-même et les autres. Qu'il s'agisse de Spinoza ou d'"Écouter la folie", d'Épicure ou des nouvelles formes de travail, chacun y trouve matière à penser, matière à avancer.



Un achat collectif de réservoirs à mettre sous les descentes de gouttières, pourrait en abaisser le prix. Collecter l'eau qui tombe gratuitement du toit est un apport appréciable pour le jardin. Si vous êtes intéressés par cette opération, faites-le savoir par mail : bruno-lucendiois@laposte.net ou laissez vos coordonnées dans la boîte de la mairie.

Toitures solaires

Vous avez un toit en mauvais état, vous voulez faire un geste pour la planète, vous voulez investir afin d'avoir un apport annuel, alors prenez contact avec la coopérative DWATT. Elle installe sur votre toit des panneaux solaires. Vous contribuez *ou non* et recevez le produit soit de la location de votre toit, soit de la vente de l'électricité au prorata de votre investissement. Si votre toit est en mauvais état, l'installation en prendra compte et le rénovera. Comme pour Enercoop, on peut aussi devenir sociétaire.

Vous n'avez plus une bonne vue ? Ou pas d'ordinateur ? Ou vous ne savez trop comment rédiger une lettre administrative ? Indiquez en mairie votre besoin et vos coordonnées. L'équipe municipale peut aider.

Vous achetez un nouveau canapé... mais vous n'avez pas de véhicule pour apporter l'ancien à la déchetterie ? Signalez-vous à la mairie : quelques villageois bénévoles sont prêts à faire le trajet avec vos encombrants.

La déchetterie est passée aux horaires d'été : 14h à 18h le mardi et jeudi, 9h à 12h le samedi. La carte d'accès obligatoire se retire dorénavant à la CCD : 04 75 22 29 44.

Merci aux fumeurs de jeter leur mégot dans des cendriers de table, de rue ou de poche. Le filtre est un super polluant. Un seul mégot pollue 500 litres d'eau (voir le site planetoscope qui ne vous enfume pas)... Et les mégots au sol, c'est un surcroît de travail pour l'agent municipal.

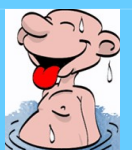
Les élus remercient les habitants de Luc pour l'aimable accueil fait aux agents du recensement. Plus de 500 habitants résident actuellement à Luc ! Hélas, l'INSEE opère un lissage sur 5 ans, entre 2 collectes. Ce chiffre ne sera donc officiel que dans 2 ou 3 ans – dommage, puisque le seuil de 500 habitants entraîne plus de dotations et plus d'élus.

Nous inaugurons une rubrique "Expression libre" dans le BM et le site de la mairie. Exprimez ce qui vous tient à cœur ou répondez à ceux qui se sont exprimés, nous le publierons dans la limite du respect d'autrui.

HORAIRES DE LA PISCINE MUNICIPALE

Tél. : 04 75 21 31 00

Mai, juin, septembre →	Mercredi, samedi, dimanche et jours fériés → 13h30 à 19h
Juillet, août →	Tous les jours → 10h30 à 13h et 14h30 à 19h



Pour être à l'écoute du village, abonnez-vous à la newsletter sur www.luc-en-diois.fr
Vous serez avertis automatiquement des nouveautés.